

- chevêques, et les procureurs de cent deux autres, cent vingt-huit abbés ou prieurs, et les procureurs de plus de deux cents, avec quatre généraux d'ordre, le grand maître de Rhodes et les ambassadeurs d'un grand nombre de souverains. Les deux papes, de Rome et d'Avignon, y furent déposés avec toutes les formes que l'on croyoit nécessaires; et on élut pour nouveau pape Alexandre V; en sorte qu'au lieu de deux pontifes, l'Eglise en eut alors trois. On remit la réformation au concile prochain, indiqué pour l'année 1412.
- Concile de Rome, commencé vers la fin de 1412, et fini au mois de juin de l'année suivante, sans avoir fait autre chose que de condamner les erreurs de Wiclef, parce que les prélats n'y vinrent qu'en petit nombre.
- Concile de Londres, 1413. Un chef des lollards ou wiclefistes y fut condamné à la prison; mais s'étant échappé ensuite et ayant excité une sédition, il fut pendu avec plusieurs de ses complices.
- Concile de Constance, tenu depuis le 5 novembre 1414 jusqu'au 22 avril 1418. Dans ce concile, convoqué par Jean XXIII pour mettre fin au schisme, ce pontife accepta le 2 mars 1415 la formule de cession qui lui fut présentée. Mais Benoît XIII son compétiteur ayant refusé de faire la même promesse de cession, Jean de son côté refusa d'abdiquer: alors le concile les déposant l'un et l'autre, après avoir décidé la supériorité du concile œcuménique sur les papes. Martin V fut élu pour leur succéder, le 11 novembre 1417. On y proscrivit les erreurs de Wiclef et de Jean Hus en général, c'est-à-dire, sans qualifier chaque proposition en particulier. D'après la bulle de confirmation donnée par Martin V, ce concile n'est reçu, comme *général*, que pour les points qui ont été décidés *consulturiter* et en matières de foi.